

LYCEE LALANDE 16, rue du lycée BP 301 01 011 Bourg en Bresse cedex

> Bourg en Bresse, le 07 novembre 2018

MARCHE POUR LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE

Objet: LEGUMES SURGELES pour la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Lot SUR LEGUMES

Référence: Nouveau Code des Marchés. Art 28.

Art 1 : Identification de la personne publique :

Lycée LALANDE 16, rue du lycée 01 011 BOURG en BRESSE

Pouvoir adjudicateur : Monsieur Jean Pierre Schmitt , Proviseur du Lycée LALANDE Comptable assignataire : Madame Loyer Patricia, Agent Comptable du Lycée QUINET à Bourg en Bresse.

Art 2 : Objet du marché :

Fourniture de denrées, LEGUMES SURGELES selon un catalogue à fournir par le prestataire, avec une sélection d'articles les plus utilisés par l'acheteur.

- La proposition de prix sera ferme et non révisable pour l'année 2019, franco de port, d'emballage, de manutention.
- La sélection de produits et le volume mentionnés dans l'annexe sont indicatifs.
- La prévision de dépenses sur ce lot pour l'année civile est de 7 000,00€ HT. Le montant des achats pourra varier de plus ou moins 15% par rapport au prévisionnel annoncé.
- Les bons de commandes seront établis par l'établissement tout au long de l'année civile en fonction de ses besoins. Les livraisons se feront dans l établissement de 6H30-11H.
- Les factures seront transmises en deux exemplaires, et reprendront la liste des articles mentionnés dans les bons de commande. Le regroupement de bons de commande ou de bons de livraison sur une même facture fera l'objet d'un accord préalable avec l'établissement

Article 3 : choix du fournisseur :

Afin de retenir le fournisseur le mieux disant pour les meilleurs produits, au meilleur prix, la sélection se fera selon 3 critères pondérés.

- Le prix, pour 40%.
- La qualité (des produits et du service proposé) pour 40%.
- Une remise sur catalogue, pour 20%.

Les 2 premiers critères seront étudiés pour un panel de produits fréquemment utilisés par l'établissement. Merci de bien vouloir renseigner le plus précisément possible l'ANNEXE avec les caractéristiques des produits proposés (élevage de proximité, pourcentage de matière grasse ou mention « produit sans OGM », par exemple, et autres informations qui pourraient guider le choix). Des échantillons pourront être proposés.

Les jours de livraison devront être mentionnés.

La règlementation concernant le transport, l'étiquetage, l'emballage et la traçabilité devra être respectée, pour répondre aux normes en vigueur d'hygiène et de sécurité alimentaire. Les produits non conformes seront rejetés.

Pour examen du 3^{ème} critère, merci de nous faire parvenir votre catalogue et d'indiquer sur l'ANNEXE, votre proposition, en pourcentage, de remise dont vous nous feriez bénéficier sur l'ensemble de ce dernier.

Article 4 : offre des candidats :

Les propositions portant la mention « APPEL D'OFFRES 2019 RESTAURATION » sont :

⇒ à envoyer au Lycée Lalande 16 rue du Lycée BP 01011 Bourg en Bresse

<u>Ou</u>

⇒ à poster sur la plateforme AJI http://site.aji-france.com/

Pour le 28 novembre 2018

Les candidats qui soumettront pour plusieurs lots, remettront leurs offres dans des enveloppes différentes en fonction de chaque lot.

Les soumissionnaires **retenus** fourniront **par la suite** les pièces suivantes:

- certificats de paiement des cotisations obligatoires (article L324.14 du code du travail)
- non condamnation pénale au titre des infractions aux articles L324.9, L324.10, L341.6, L125.1, L125.3 du Code du travail.
- non interdiction de participation aux marchés publics.

Suite à l'étude des dossiers et conformément à la réglementation du Code, les candidats non retenus seront informés par courrier et le candidat retenu recevra une notification.

Article 5 : conditions de paiement :

Les règlements de factures sont effectués par mandat administratif dans les délais et conditions règlementaires en vigueur.

Le lycée peut se fournir où il le voudra, dès lors qu'un retard, une carence ou une livraison sera défectueuse et non remplacée par le fournisseur à des conditions acceptées par l'établissement.

Article 6:

Le lycée se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation ou de ne donner qu'une suite partielle sans que les candidats puissent demander une quelconque indemnité.

ANNEXE

LOT LEGUMES SURGELES

Le Lycée LALANDE s'engage, pour l'année civile 2019 à se fournir chez le fournisseur retenu pour le montant de 7 000,00 € HT + ou − 15 %

PANEL DE PRODUITS REFERENCES

produits	quantité	Prix au KG	Désignation précise
COURGETTES rondelles	800 kg		
Poêlée RATATOUILLE CUISINEE	1200 kg		
HARICOTS VERTS extra fins	1300 kg		
CHOUX FLEURS fleurette	1300 kg		
EPINARDS HACHES	1300 kg		
EPINARDS en branche	400 kg		
Poêlée de légumes divers	100 kg		
PETITS POIS CAROTTES	600 kg		
REMISE SUR CATALOGUE JOUR DE LIVRAISON A PRECISER			

Joindre obligatoirement un exemplaire de votre catalogue tarifé.

Le fournisseur s'engage à fournir un catalogue promotionnel tous les mois

Engagement du candidat :

Je soussigné (nom, prénom) :

Agissant au nom et pour le compte de la société :

Adresse du siège social

N° Siret : Code APE : N° RCS :

LE SOUMISSIONNAIRE

LE PROVISEUR JEAN PIERRE SCHMITT